

Ce dossier, établi suite à un stage national en octobre 2014, est un des outils mis à la disposition des collègues.

Utilisez-le sans modération !

En l'absence de formation institutionnelle, le SNEP-FSU organise dans différentes académies des réunions ou stages «tuteurs».

Ne ratez pas ces rendez-vous !

## Tuteurs, maillon indispensable de la formation

La bataille sur les recrutements a permis des créations de postes. C'est ainsi que 1500 stagiaires enthousiastes sont entrés dans le métier à la rentrée 2014. Le SNEP-FSU, parce qu'il pense important de transmettre la culture professionnelle et syndicale, a appelé les collègues à être tuteurs tout en sachant que la situation ne serait pas simple pour eux. En effet, la moitié des stagiaires est encore à temps plein et l'autre moitié à mi-temps, ce qui laisse peu de temps pour se former. De plus la formation comporte encore de grandes incertitudes : critères d'évaluation flous, pas de « parcours adaptés » pour tous les stagiaires déjà titulaires du master2. Ceci crée de fortes tensions vis-à-vis de la formation, au risque même de la décrédibiliser aux yeux des stagiaires, ce qui serait dramatique au regard de la lutte menée pour la rétablir !

Dans ce contexte, le SNEP-FSU estime indispensable d'impulser et de porter les revendications des stagiaires, des formateurs et des tuteurs.

En l'absence de cadrage national, chaque tuteur doit bien connaître le dispositif de formation de son académie de façon à avoir une vision claire du système de tensions dans lequel il évolue. L'enjeu est que les tuteurs soient collectivement en capacité de revendiquer des améliorations de leur fonction lors des réunions institutionnelles. Les revendications sont souvent formulées en terme général : besoin de décharges, rémunération réévaluée, journées de formation, pas de confusion entre formation et évaluation.... Elles ont besoin d'être affinées pour devenir plus opérationnelles et être relayées de manière efficace auprès du rectorat.

L'enjeu est également d'éviter des dérives, notamment celle d'un tuteur considéré comme un « IPR bis » du fait de sa participation à l'élaboration du dossier de validation en vue de la titularisation.

## Réforme de la formation et ESPE : redressez la barre d'urgence !

Cette réforme était attendue par tout le monde. Malheureusement, les bonnes intentions se sont dissoutes dans une mise en place précipitée, sans réelle consultation des acteurs et une diminution drastique des moyens horaires et humains. Avec l'emploi des fonctionnaires stagiaires à mi-temps, la formation des 2 années de master a perdu entre 30 et 40% de son temps global. Dans le même temps les exigences se sont accrues : meilleure professionnalisation, obtention du master, tronc commun, adossement à la recherche... Autrement dit, une équation impossible à résoudre, que la communication du ministère qualifie de « résistance des acteurs » mais qui n'est en fait que l'impossibilité de tout assumer sans moyens supplémentaires. Il faut ajouter à cela des inégalités sur le territoire induites par la LRU, qui fait que chaque ESPE, chaque master, se sont construits sur des contraintes locales et spécifiques.

Le positionnement du concours, adopté contre l'avis des syndicats majoritaires du second degré, dont le SNEP-FSU, rajoute de la difficulté et crée des disparités dans les parcours des étudiants en cas d'échec au concours et/ou au master (pas moins de 14 parcours possibles !). Qu'à cela ne tienne, le dernier rapport du président du comité de suivi, D.Filâtre écrit que "la formation est cohérente et lisible"; que "les parcours des étudiants sont sécurisés" ! Sécurisés les étudiants qui n'ont trouvé que des DU payants pour re-préparer le CAPEPS et ont du même coup perdu leurs bourses sur critères sociaux ? Sécurisés les EAP qui travaillent 9 à 12h par semaine et ne peuvent réussir ni leurs études, ni le CAPEPS ? Sécurisés les lauréats qui sont partis finir leur master2 dans une autre académie ? Sécurisés ceux qui ne savent pas sur quels critères ils seront titularisés ? !

Le schéma proposé par le SNEP-FSU reposait sur plusieurs principes : pré-recrutements au cours de la Licence pour attirer vers le métier et sécuriser les parcours (7000 postes toutes disciplines confondues ont déjà été perdus faute de candidats bien préparés), de la pré-professionnalisation en Licence, un master de 2 années en alternance finissant par le concours, et une entrée dans le métier avec 1/3 de temps devant élèves pour se construire une posture de praticien réflexif. Il reposait également sur des collaborations entre ex-IUFM, UFR et acteurs de terrain et non sur un système très peu démocratique et piloté par des moyens totalement insuffisants.

Le SNEP, avec la FSU exigent un réel état des lieux, des mesures d'urgence pour la rentrée prochaine et une remise à plat pour qu'enfin une réforme soit viable à long terme.

# F D E



## Comment s'y retrouver dans la nouvelle réforme ?

### Rappel historique : des IUFM aux ESPE

#### La formation IUFM (1990-2008)

*Le schéma était* : après L3, 1 année de prépa concours (PLC1) + concours puis PLC2 à mi-temps (7h+3h)

*Responsabilité* : stagiaires affectés à l'IUFM alors responsable de la formation/validation.

1 année de PLC1 à 600-800h et un cadrage national PLC2 : 220h de formation (dont un mémoire professionnel) + 50h de compléments de formation en T1.

*Critiques des stagiaires*: manque de lien théorie-pratique, trop de formations communes sans lien avec la discipline, surcharge de travail. De plus, en cas d'échec au concours, aucune reconnaissance universitaire des années de PLC1.

*Les universitaires de l'époque* disait qu'il était impossible de *mastériser* la formation parce que le lien avec la recherche était trop faible (la solution de finir son master en T1 avait été envisagée)

#### La « mastérisation » (2008-2012)

*Le schéma* : 2 années de master avec concours en fin de M2. (environ 1000-1200h de formation). Affectation comme stagiaire après la M2 à temps plein. Pas de stages pendant le master.

*Responsabilité* : les UFR pour le 2<sup>nd</sup> degré, les IUFM pour le 1<sup>er</sup> degré, CPE, doc et PLP.

*Critiques* : formation trop disciplinaire, manque de stages pendant le master, FS à temps plein, professionnalisation par compagnonnage, validation par les IPR/CE.

*Ce que nous demandions pour améliorer ce schéma* : des pré-recrutements en L3 pour sécuriser le parcours des étudiants, des stages pendant le master (nous les avons obtenus), un concours professionnalisant en fin de master2, des prépas concours pour les déjà mastérisés, des FS à 1/3 de temps (à l'IUFM).

#### La réforme FDE et ESPE (depuis la rentrée 2013)

Création de master MEEF, obligatoirement portés par l'ESPE, mais avec une responsabilité partagée UFR, rectorat (IPR) et ESPE. Le M1 se fait dans la majorité des cas au STAPS et le M2 à l'ESPE.

*Le schéma* : 2 années de master avec le concours au milieu (fin de M1). Obligation d'avoir le M1 pour être FS. Affectation du stagiaire à mi-temps, (affecté en établissement, mais dépendant de l'ESPE pour sa formation). Au final : perte de 30 à 40% de formation (500-600h maximum)

### Les fondements de la réforme

C'est un projet qui reprend du vocabulaire employé par la FSU : « formation intégrée », « équipes pluridisciplinaires », mais qui s'appuie sur une conception de la formation avant tout professionnelle, avec un disciplinaire faible (cf. *tronc commun*), avec un lien très faible à la recherche. Il en résulte :

\* La formation se passe à l'université mais le rôle de l'employeur est renforcé. Il cadre les concours, l'année de FS. Il pilote l'ESPE, le référentiel métier, les « outils de positionnement ». Le rôle des IPR s'accroît, le rôle des universités est minimisé.

\* la décision de placer le concours en M1 qui traduit l'idée qu'il n'y a pas de besoin d'un haut niveau disciplinaire pour enseigner et aussi l'illusion que la crise de recrutement serait due au concours en M2.

Le gouvernement a fait l'économie de s'attaquer à l'image dévalorisée du métier.

S'ajoute à cela la conviction (absurde) que la majorité des étudiants allaient réussir le concours du 1<sup>er</sup> coup (à l'issue du M1) alors que la réalité est que l'immense majorité passe le concours 2 ou 3 fois

Au bout du compte, alors que cette réforme représente tout de même un réel investissement (16 000 ETP permettant une entrée dans le métier à mi-temps) elle n'est pas une réelle formation universitaire qui aurait à cœur le développement d'un enseignant-concepteur, une formation disciplinaire professionnelle en lien avec la recherche). Elle a l'appellation « master », mais sans continuité M1-M2; avec 30% des horaires en moins, des FS qui manquent de temps pour faire correctement un mémoire professionnel (qui sera au mieux un « rapport de stage »). Elle ne concerne -pour son schéma « normal »- que 30% des étudiants et pose donc d'énormes problèmes.

### Le concours en milieu de master crée des parcours illisibles et de nombreuses difficultés :

1. Les étudiants non lauréats d'un concours à l'issue d'un M1 MEEF sont face à un dilemme : soit *organiser* leur échec, c'est-à-dire ne pas valider leur M1 pour *pouvoir redoubler* et re-préparer les concours ; soit

adopter la stratégie d'un M2 en 2 ans en re-préparant le concours dans un premier M2 et le finir pendant l'année de FS; soit enfin ne pas se réinscrire et se préparer seul.

*Dans l'urgence, il faut ouvrir des prépa concours « hors diplôme » et permettre à ceux qui le souhaitent de poursuivre un M2 uniquement pour obtenir un M2.*

**2. Les reçus au concours qui n'ont pas validé leur M1** sont contraints de *refaire* un M1 et donc une préparation au concours, année de peu d'intérêt pour eux. *Dans l'urgence, il faut proposer des parcours adaptés.*

**3. Des lauréats du concours, censés restés dans l'académie pour finir leur master2, ont été affectés dans les académies déficientes** (région parisienne, Amiens), pour combler le manque de recrutés (la gestion des personnels s'est faite au détriment de la formation).

*Aucun stagiaire non titulaire du M2 ne doit être affecté dans une autre académie.*

**4. Les FS déjà titulaires d'un master MEEF ou d'un master recherche** qui -en principe- ont droit à une formation adaptée doivent suivre les formations du master MEEF « normal » (faute de moyens dans les ESPE) La conséquence est soit la redite et la re-validation d'un MEEF, soit la dispense de MEEF et le bricolage ! Aucune de ces 2 solutions ne convient ! *Dans l'urgence, il faut appliquer la loi : proposer de vrais parcours adaptés (donc les financer) et rapidement éclaircir les critères d'évaluation de l'année de FS déjà titulaires d'un master MEEF ou recherche. Les conditions de certification lors du jury de l'Examen de qualification professionnelle (EQP) pour la titularisation des PFS doivent être précisées par circulaire nationale.*

## Les Emplois Avenir Professeur font un flop !

Les EAP ont été présentés comme des pré-recrutements, ce qu'ils ne sont pas. Ces étudiants, retenus sur critères sociaux, doivent assurer 12h en établissement contre un salaire. Des vrais pré-recrutements consistaient à financer leurs études avec en contrepartie l'obligation de suivre des modules de préprofessionnalisation et servir l'Etat pendant 10 ans. Les statistiques montrent combien le dispositif EAP constitue, à rebours de l'intention affichée, un handicap pour les étudiants issus de territoires défavorisés : ils voient leur formation amputée et ne réussissent pas le concours ! *Dans l'urgence, il faut a minima, diminuer leur horaire en établissement (1 j/semaine maximum) et les libérer totalement l'année de M1, année décisive pour leur vie professionnelle et évidemment budgéter rapidement de réels pré-recrutements.*

## Les ESPE ne sont pas les IUFM

Les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education sont censées former des enseignants et plus largement aux métiers de l'Education.

Il faut rappeler que V.Peillon a longtemps hésité entre une école professionnelle (type Ecole Normale) et une école de type universitaire. Son choix final aboutit à une école pilotée par l'employeur, mais gérée budgétairement par l'université (ce qui veut dire : autonomie, mutualisation des moyens, instances et contraintes de l'université).

### Les problèmes les plus criants :

Les ESPE ne sont pas les IUFM. **L'ESPE est une entité administrative** (pas un « lieu ») qui lie le rectorat et l'université ou les universités d'une même académie. L'ex-IUFM est la plupart du temps l'ossature de l'ESPE (pas partout), les IPR y ont leur place, les UFR y sont associés, mais c'est l'ESPE qui porte les masters.

**Il y a un souci spécifique aux STAPS**, puisque les masters « éducation et motricité » sont censés maintenant être portés par l'ESPE. L'avenir d'une filière qui s'arrête à la Licence est posé. Ce problème est d'autant plus difficile à résoudre que la majorité des directeurs de STAPS se désintéresse depuis longtemps de la question de la formation des profs d'EPS au profit de la santé, le management, mieux financés.

**Un « cadre national de la formation »** impose des choses infaisables dans le contexte d'austérité (cf. le tronc commun, les parcours adaptés) et autorise de très grandes disparités entre lieux de formation (horaires, UE, modalités d'évaluation...) *Nous demandons un cadrage national, mais celui-ci doit être conçu en concertation avec les personnels et leurs représentants.*

L'« **autonomie** » des universités, dans un cadre d'austérité se traduit par des choix stratégiques qui affectent les dotations accordées aux ESPE. *Nous demandons que toutes les ESPE disposent de moyens équivalents et suffisants (sécurisation de leurs dotations).*

**Potentiel de formateurs** : depuis l'intégration des IUFM dans les universités, une partie importante du potentiel de personnels (Biatos et formateurs) a été ponctionné. Or les ESPE ont des besoins spécifiques (cours sur différents sites, visites obligatoires et éloignées, co-intervention, etc.). Beaucoup de parcours à petits effectifs ont disparu (PLP...).

*Dans l'urgence, il faut publier la carte des formations existantes, financer un plan de rattrapage pluriannuel rapide pour que*

*chaque ESPE dispose des ressources en enseignants conformes aux besoins de la formation et de l'ensemble de ses missions (notamment parcours adaptés).*

## Les personnels sous-représentés dans les instances

Malgré ce que dit la loi, les ESPE ne sont pas de réelles composantes universitaires. Leurs personnels n'ont pas la maîtrise des choix stratégiques. À la différence d'UFR, ce sont les membres extérieurs à l'ESPE qui sont majoritaires dans les Conseils d'Ecole et COSP (Conseil d'Orientation scientifique et pédagogique). La composition des CA permet que des décisions importantes (statuts, liste de candidats à la direction, etc.) puissent être prises sans aucune voix ni d'élus ni d'usagers.

Les personnels de l'ESPE subissent une organisation et doivent se répartir les tâches sans avoir droit à la parole. Les lieux de décision (université et rectorat réunis dans les *Comités stratégiques*) très éloignés des personnels et des formateurs, récusent leur professionnalité et leur expertise pédagogiques. *Nous demandons à ce que la composition des COSP intègre une majorité d'enseignants de l'ESPE, désignés par les personnels, et que tous les statuts des CE garantissent une majorité d'élus issus des personnels (16 membres sur 30).*

**Une enflure bureaucratique** augmente l'inertie et occasionne un surcroît de travail : chaque acte de la vie de l'ESPE doit être validé en passant par un grand nombre de conseils (CA, Commissions académiques, conseil de gestion, CT pour les universités et dans certains cas par les conseils de la COMUE, en plus du rectorat).

Ajouté à cela la baisse des budgets et les équilibres entre universités et rectorat deviennent très délicats. De très nombreuses décisions se prennent en dehors de la présence des personnels.

*Nous demandons une révision de la LRU et une part prépondérante des personnels au CE. Egalement une révision de la règle de parité qui s'est soldée par une moins grande présence des femmes dans les conseils !*

**Il est important que la FSU s'organise au plan académique pour que les personnels (formateurs, étudiants, usagers de la formation continue) reconstitue une force de propositions et exige des lieux de concertation pour se faire entendre.**

# Les formateurs de terrain :

## PFA et tuteurs

Les équipes pluricatégorielles des ESPE comprennent : les enseignants chercheurs, les formateurs de statut 2<sup>nd</sup> degré à plein temps à l'ESPE ou STAPS et les formateurs dits « de terrain » (PEMF pour le 1<sup>er</sup> degré, PFA et tuteurs pour le 2<sup>nd</sup> degré.)

L'intention annoncée de V. Peillon était de ne plus avoir que 2 types de formateurs : les enseignants chercheurs et les formateurs de terrain. Au prétexte que les formateurs à temps plein seraient trop éloignés du terrain, leur rôle d'interface possible entre recherche et terrain est nié. C'est d'autant plus injuste que beaucoup d'entre eux sont titulaires d'une thèse et/ou poursuivent un travail de recherche.

Pour le SNEP-FSU, tout formateur ESPE devrait pouvoir être intégré dans une équipe de recherche et accéder à un poste à terme à un poste de MCF pour éviter justement la coupure trop grande entre recherche et terrain.

Le ministère a souhaité renforcer les formateurs de terrain, en s'inspirant du modèle des PEMF 1<sup>er</sup> degré existant depuis long-

temps. Il l'a fait en partie, dans une version beaucoup moins coûteuse.

Les **PEMF** assurent à la fois la mission de tuteur (étudiants ou stagiaires) en faisant de la pratique accompagnée ou des visites, et celle de formateur associé à l'ESPE. Ils interviennent sur les modules d'analyses de pratiques et/ou disciplinaires, souvent en co-intervention avec les profs de l'ESPE

Ils ont une décharge d'une journée (6h) et une indemnité. Ils ont une certification (CAFIPEMF) qui comprend 3 épreuves dont l'analyse d'une séance de stagiaire et un mémoire professionnel. Il était envisagé de rendre cette formation diplômante dans le cadre des « masters de formateurs ».

Pour le 2<sup>nd</sup> degré, le ministère a distingué les 2 rôles. Il y aura donc :

-**des PFA** (professeurs formateurs académiques) avec une décharge de 3 à 6h et une indemnité spécifique pour assurer des enseignements en formation initiale et continue, former et animer un réseau de tuteurs

-**des tuteurs** qui accueillent les FS dans leur établissement (sans décharge)

**Pour les PFA**, une certification est prévue, mais un grand nombre d'entre eux ont déjà été recrutés à cette rentrée sans aucune transparence !

Pour le SNEP-FSU, le système PFA aurait dû s'inscrire dans un vaste plan de FPC, en particulier des tuteurs, pour permettre à des collègues intéressés par cette fonction de se former grâce à la FPC, ou aux masters de formateurs, ou à des groupes de recherche-action en lien avec l'ESPE. En l'absence de cela, le risque est grand de ne recruter sur ces postes que des collègues proches des IPR, avec un rôle de hiérarchie intermédiaire. Le SNEP-FSU demande que la certification soit en lien avec une formation universitaire, de façon à développer la rigueur, le doute, l'esprit critique...

**Quant aux tuteurs**, ils sont les oubliés de cette réforme ! Avec 1 250€ par an, ils doivent se débrouiller comme ils peuvent pour aider au mieux les débutants (300€ pour les tuteurs d'EAP et de M2 non FS, 150€ pour les tuteurs de M1, c'est ridiculement faible !).

Un pas en avant est nécessaire que l'activité syndicale peut impulser !



*Le Centre EPS & Société est une association créée par le SNEP-FSU qui regroupe celles et ceux qui recherchent un espace de débat original et exigeant sur l'EPS, le sport scolaire, leurs rapports aux pratiques sociales sportives et artistiques. Ce qui nous réunit : l'émancipation de tous et toutes. Sa revue **ContrePied**, reconnue et citée de plus en plus souvent dans les copies du CAPEPS et agrégation !*

*Elle organise séminaires et colloques, impulse la réflexion en s'appuyant à la fois sur les chercheurs et les enseignant-e-s pour mieux comprendre la réalité de l'EPS, du métier d'enseignant, du sport scolaire et appréhender simultanément ce qui se joue d'essentiel et d'humain dans le champ des pratiques sociales artistiques et sportives.*



## En 2014-2015\*, je soutiens !

Je verse la somme de (entourer) : 10€ - 20€ - 30€ Autre montant (à préciser) : \_\_\_\_\_

NOM-PRENOM : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal-Ville : \_\_\_\_\_

Mel : \_\_\_\_\_ // Tél : \_\_\_\_\_

**\*Vous recevrez les ContrePied**  
**HS10 Performance**  
**HS11 Escalade**  
**HS12 Handicap**

**A renvoyer avec votre chèque (ordre : EPS et Société) au CENTRE EPS ET SOCIÉTÉ, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS**

# Recherches sur l'accompagnement des stagiaires (tutorat)



## Les tensions v cues par les tuteurs

Il existe de nombreuses  tudes sur le tutorat. Celui-ci est mis en place dans de nombreux pays sous des appellations diverses : tutorat, supervision, conseil p dagogique, etc. **S.Chali s et M.Durand** en font une synth se int ressante dans le n  61 de Recherche et Formation. Ces recherches montrent que le mod le traditionnel du tutorat est discut  en terme d'efficacit , tant les tuteurs sont confront s   des dilemmes permanents. Ces dilemmes ne se r glent pas   coup de « bonnes pratiques » mais n cessitent de la formation pour  tre identifi s et permettre des prises de d cisions en toute connaissance de cause. Exemples de dilemmes :

**Aider ou  valuer les enseignants en formation ?** Selon ces recherches, les tuteurs ont tendance   aider et   ne pas  valuer en consid rant le stagiaire comme un partenaire    galit  avec une tendance   l'indulgence (« communaut  de compassion »). A l'inverse, il peut y avoir des tuteurs centr s sur le jugement et l' valuation.

**Leur transmettre le m tier ou les faire r fl chir sur le m tier ?** Les tuteurs ont tendance   valoriser le soutien  motionnel et le « moi, je fais comme  a ». Ils s'engagent le plus souvent dans une pratique r flexive «

  la place » des enseignants en formation plut t « qu'  leurs c t s ». Ceux qui valorisent le jugement sont le plus souvent du c t  de l'exemplarit  de leur propre style d'enseignement et/ou du respect des textes, sans recul r flexif possible du stagiaire.

**Aider   enseigner ou aider   apprendre   enseigner ?** La tendance majoritaire est de donner des r ponses dans l'urgence -ce qui est vital - et moins de solliciter une « r flexion anticipatrice » les pr parant   faire face   la complexit  de leurs prochaines exp riences professionnelles.

Ces dilemmes devraient pouvoir  tre abord s sereinement en formation. Selon ces recherches, le tutorat n'est vraiment utile qu'  certaines conditions :

- une meilleure collaboration entre enseignants en  coles de formation et tuteurs,
- une meilleure collaboration entre les deux mondes s par s que sont l'universit  et les  tablissements scolaires,
- la constitution des  quipes d'accueil dans les  tablissements (appel s dans certains endroits «  coles de d veloppement professionnel »),
- et la n cessit  d'une formation des tuteurs.

## Le tutorat : une activit  sans v ritables rep res professionnels

**St phane Brau-Antony et Claire Mieuxset (ESPE de Reims)** ont  tudi  l'activit  de tuteurs. Ils mettent en  vidence que les ma tres de stage (MS)  prouvent de grandes difficult s   remplir la mission qui leur est confi e faute de rep res.

En effet, le MS doit faire face   de multiples t ches telles que l'observation du stagiaire quand il fait cours, la conduite de l'entretien post-le on, l'analyse de la pratique du stagiaire (qui le renvoie obligatoirement   la sienne), l' valuation... En plus de cet « accompagnement r flexif », le MS doit favoriser l'accueil du stagiaire et son int gration dans l' quipe p dagogique, travailler   la conception des s ances,  mettre un jugement de valeur sur son aptitude   exercer son m tier (sous forme d'un rapport  crit),  tre en relation avec les formateurs ESPE et inspecteur, en vue de la titularisation.

Cette recherche met en  vidence que les MS ressentent une forte tension entre le sentiment d' tre un « bon » professionnel de l'enseignement reconnu par l'institution et le sentiment de ne pas  tre   la hauteur de la mission d'accompagnement des stagiaires qui leur incombe. Comme si les deux fonctions qui, au premier abord semblent compl mentaires  taient tr s difficiles   assumer. Ils font les constats suivants :

### Etre MS est une activit  marqu e par une forte solitude :

Celui-ci dispose d'une grande autonomie, mais les prescriptions re ues ne lui donnent pas d'avoir une repr sentation claire de l'ensemble des t ches   accomplir.

### Un sentiment de travail mal fait. Le MS s'interroge :

- sur ses propres comp tences et sur la posture   adopter avec le stagiaire;

-sur son niveau d'exigence ; le stagiaire ayant son propre point de vue que le MS considère comme aussi valide que le sien ;

-sur la difficulté à évaluer ce que fait son stagiaire (choix des critères).

Le MS se demande souvent si ses décisions sont adaptées. Il a besoin de repères pour s'auto-évaluer de manière pertinente dans une activité qui lui est presque étrangère. « Aider l'autre » est un concept quotidien et familier mais requiert ici un processus d'élaboration professionnel passant par la définition d'objets de travail bien identifiés à partir desquels il MS pourrait dire s'il a réussi ou non ce qu'on lui demandait.

### Un besoin de formation

Le fort sentiment de solitude est lié au manque de ressources collectives, d'échanges et de confrontations entre pairs. Leur formation des tuteurs devrait permettre d'accumuler les « gestes du métier » reconnus de tous, auxquels chacun-e pourrait se référer et faire évoluer.

En conclusion, l'expertise qu'on reconnaît aux MS pour assumer leur fonction habituelle et principale (enseigner) est loin de constituer une condition suffisante pour exercer de façon efficace la fonction seconde (accompagner un enseignant débutant).

\* voir Recherche et formation n°72 (2013) « La déprofessionnalisation » Accompagner les enseignants stagiaires S.Brau Antony-C.Miesuset

## En Savoir Plus

### Outils à disposition sur le site issu du Contrepied n°20 sur la formation des enseignants

[Former, c'est se transformer, Michel Fabre](#) (Nantes)

Conseillère pédagogique : une fonction qui ne s'improvise pas, Sylvaine Duboz (Versailles)

[Apprendre à être conseiller pédagogique](#), Nicolas Blier (Caen)

[Quelles progressivité et priorité dans la formation des stagiaires](#), Yvette Laurent et Nadia Valoff (Marseille)

[Pour le mémoire, il faut être en recherche](#), Thierry Choffin (Créteil)

[L'analyse de pratiques se doit d'être théorique](#), Christian Orange, Nantes

## Accompagner, conseiller, tuto- rer s'apprend

**Guillaume Serres, MCF à l'ESPE** de Clermont Ferrand, assure la formation des tuteurs en lien avec la recherche.

Les recherches au sein de son équipe (Goigoux, Ria, Capelle-Toczek) mettent en évidence la nécessité d'entrer dans la logique des formés, qui en général recherchent de la stabilité afin de rendre les situations de classe prévisibles. Il constate que s'ils sont très centrés sur leur propre activité lorsqu'ils sont en action dans la classe, quand ils ne sont plus l'urgence de l'action, les débutants sont très sensibles à l'apprentissage des élèves.

Les résultats de leurs études montrent également que les débutants tentent souvent de mettre en œuvre les conseils sans en percevoir dans l'instant les bénéfices pour eux ou pour les élèves. Ils agissent alors davantage pour se mettre en conformité avec des attendus supposés. Les enjeux d'évaluation sont alors premiers. Les pratiques et dispositifs mis en œuvre dans ces conditions restent fragiles.

Son équipe propose des pistes intéressantes pour la formation : la nécessité de hiérarchiser les conseils, celle de proposer des formes de conseil moins traditionnelles avec des interactions plus collectives et/ou collaboratives (co-préparation, co-réalisation et co-évaluation d'un enseignement. Le formateur et le formé sont alors engagé conjointement dans les différents temps de l'enseignement. Cette co-réalisation de la leçon est une opportunité pour le formé de prendre des risques sur les aspects de gestion de classe et de centrer davantage son attention sur des questions d'apprentissage. L'équipe de recherche de Clermont est favorable à une logique de formation plus « préparatrice » (liée à la conception des séances par exemple) et pas seulement « réparatrice ». Il s'agit alors de travailler avec le stagiaire les conditions de sa réussite avant la séance (et pas seulement après).

Il propose également de se centrer sur « les passages à risques » que constitue premièrement le passage de la prescription (textes officiels, programmes, etc.) à la conception de la leçon et deuxièmement le passage de la conception à la réalisation de la leçon.

\*intégralité de ses propositions sur le site

## Une progressivité dans la professionnalité

**Florian Ouitre, MCF à l'ESPE** de Caen propose 3 objets d'étude successifs qui nourrissent les analyses de pratiques en relation avec les stages (travaux avec A. Lebas et B. Lebouvier).

Le premier objet d'étude est centré sur « quelles sont les conditions favorables à l'entrée des élèves dans les apprentissages (implication) ». Les concepts étudiés à l'ESPE, les visites, l'analyse de pratique mettent, pendant le premier trimestre, l'accent sur cette question (construction de sens, de rapport à l'école, de rapport aux savoirs, de ma-lentendus didactiques, de pédagogie de projet, signification des APSA, fonctions de la situation de référence et/ou situation de pratique scolaire, exploitation de l'évaluation diagnostique, partage des besoins et du travail avec les élèves, liens inter-séances et intra-séance). Le stagiaire sait que lors des visites, l'observation se fera prioritairement sur cette question de l'implication des élèves. Cela favorise le dialogue et les bilans partagés.

Le deuxième objet d'étude se centre sur les situations à construire pour assurer la rencontre la plus féconde et la plus authentique possible entre les élèves et le savoir. Les concepts étudiés sont situations problèmes, but, contraintes, critère de réussite, objectif, compétence visée, transformation, modes d'organisation, progressivité des apprentissages, contenus d'enseignement, choix des objets d'apprentissage, lecture des programmes, structure fiche de préparation. Enfin, le troisième objet d'étude porte plus précisément sur le pilotage des apprentissages et les conditions favorables à la mise en oeuvre d'interactions enseignant / élèves susceptibles de provoquer l'activité cognitive la plus efficace possible au regard des apprentissages en jeu. Les concepts étudiés sont : Etayage, guidance, problématisation (poser/identifier le problème, le reconstruire, le résoudre, institutionnaliser), sollicitation cognitive, réussite / compréhension des conditions de la réussite, activation des contenus d'enseignement, organisateurs des tentatives des élèves ...

Il constate que la formation est trop courte pour aller au bout du processus et que ce 3<sup>e</sup> objet d'étude est tout juste abordé.

Chaque étape, le stagiaire filme ses élèves de façon à ce que l'analyse de pratiques se fasse sur des retours de terrain authentiques et pas seulement du discours.

# Le tutorat mixte terrain-ESPE

C'est une nouveauté de la réforme : le stagiaire du concours rénové (à mi-temps) a un tuteur de terrain + un tuteur de l'ESPE.

Si l'on en croit les recommandations aux recteurs de mars 2014 ([fiche2](#)), ceux-ci doivent faire « des visites croisées, co-animer, élaborer des documents de suivi partagés, faire des réunions de régulation, si nécessaire, mettre en place une aide particulière ou une alerte en direction des inspecteurs ». Ils doivent, « pour l'évaluation du stage, faire une réunion commune pour permettre un retour réflexif et une analyse permettant au stagiaire d'articuler les apports de l'expérience en classe et les apports théoriques. Il est souhaitable de mettre à la disposition des stagiaires l'ensemble des outils visant à organiser son année de stage, sous la forme d'un échéancier sur l'année. ». « Par ailleurs, l'élaboration conjointe d'un cahier des charges à destination des tuteurs permettra d'harmoniser les pratiques et modalités d'accompagnement des stagiaires (grilles d'observation, d'analyse et de repères pour l'évaluation, bulletins de visites et de rapports de stage, livret de suivi électronique) ».

Pour les étudiants qui doivent valider un master pendant l'année de stage, le tuteur de terrain peut également aider le stagiaire dans la confection de son mémoire et assister à sa soutenance. Dans la réalité, les situations sont bien différentes d'une ESPE à l'autre.



## L'évaluation/certification

### *Vers une procédure qui permet la transparence et la responsabilisation de toutes et tous*

L'évaluation est un casse-tête et un stress pour les tuteurs qui ressentent profondément le risque de la confusion possible entre la mission de formation et celle d'évaluation du stagiaire. Une formation doit par définition donner le droit à l'erreur, le droit à un point de vue différent de celui du tuteur. Il est nécessaire de concevoir le dispositif de façon à ne pas générer des attitudes à l'opposé de celles que l'on attend d'un enseignant concepteur: obéissance, soumission, auto-censure.

Les stagiaires du concours exceptionnel sont évalués selon les arrêtés de 2010, les autres ont selon de nouvelles modalités.

Trois avis entrent en compte dans la titularisation :

- l'avis du chef d'établissement (uniquement administratif)
- l'avis de l'inspecteur qui se base sur le rapport du tuteur, soit également sur son propre rapport. L'inspecteur peut rendre visite au stagiaire, notamment sur demande du tuteur (notamment lors d'une « procédure d'alerte »). Certaines académies généralisent les visites d'inspecteurs, d'autres procèdent à des visites conseil.
- l'avis du directeur d'ESPE : l'absence de précision sur la construction de cet avis laisse présager une grande disparité (de la revalidation d'un master MEEF à la seule prise en compte de l'assiduité, faute de moyens pour faire mieux) .

En tout état de cause, des règles de déontologie doivent être revendiquées de façon à rendre l'évaluation la plus formative possible et la moins infantilisante possible.

Nous demandons en particulier :

- 1. De connaître très tôt l'échéancier et les modalités d'évaluation**
- 2. Que tout rapport concernant le stagiaire doit lui être communiqué (il n'est pas normal que des stagiaires ne prennent connaissance de l'avis négatif de leur tuteur, ou de leur chef d'établissement qu'en fin d'année au moment de la commission de validation)**
- 3. Que la procédure d'alerte, déclenchée par le tuteur et/ou le chef d'établissement doit constituer une aide et non une épée de Damoclès qui renforce les difficultés. Tout stagiaire doit bien entendu être averti du déclenchement de cette procédure d'alerte.**
- 4. Que lorsque le stagiaire est convoqué en commission de jury (en cas de difficulté), il doit avoir accès à tous ses rapports.**
- 5. Que le recteur établisse la liste des stagiaires titularisés après avis d'une CAPA, comme cela se fait pour les agrégés.**

# Revendications

## Pour un tutorat de qualité !

L'année de formation des fonctionnaires stagiaires doit répondre aux exigences suivantes :

- Élaborer des conditions optimales d'accueil des stagiaires et un emploi du temps compatible avec le tuteur. L'idéal étant d'affecter le stagiaire sur le service du tuteur.
- Donner aux stagiaires un temps de service devant élèves de maximum 7+3h
- Donner aux tuteurs une décharge de service pour accompagner le stagiaire.
- Renforcer la formation sur les contenus d'enseignement/apprentissage des APSA par les élèves. Les formations ne peuvent être dissociées des contenus de savoirs.
- Les tuteurs doivent être volontaires et rémunérés correctement pour cette mission.
- Etre tuteur s'apprend, c'est une mission différente de l'enseignement. La décharge doit permettre de se former, d'intégrer pour qui le souhaite une équipe de recherche et d'accéder à des masters de formateurs
- L'évaluation pédagogique ne peut relever que des tuteurs, IPR et ESPE. Les chefs d'établissement n'ont à faire de remarques que sur le plan administratif

Se syndiquer au SNEP, c'est :

iNvEsTiR dans l'AvEniR !



### Programme possible pour un stage SNEP-FSU pour les tuteurs

- ✓ Informations sur les ESPE et la réforme
- ✓ Débat sur le rôle des tuteurs : ce que disent les textes, les problèmes rencontrés, les informations et outils donnés par l'ESPE, les outils manquants, les besoins et articulations avec l'ESPE, la formation reçue
- ✓ Ce que disent les recherches sur la fonction du tuteur
- ✓ Echanges de pratiques : sur les visites, les bilans, le temps de travail des CP, etc.
- ✓ Elaboration des revendications à porter vers le rectorat et l'ESPE : lesquelles sont l'idéal, lesquelles qui soient abordables dès maintenant ?

**Contacts :** Formation : claire.pontais@snepfsu.net  
Fonctionnaire stagiaires : coralie.benech@snepfsu.net  
Rémunération tuteurs : polo.lemonnier@snepfsu.net

Sur notre site [www.snepfsu.net](http://www.snepfsu.net) secteur formation des enseignants, vous trouverez les propositions alternatives du SNEP en matière de formation, [les textes relatifs aux missions de tuteurs](#), les fonctionnaires stagiaires (droits, devoirs, évaluation...), les étudiants de master : aides financières, CLES et C2i2e..

Donner à toute la profession les moyens de **DEFENDRE** l'EPS et une Ecole de qualité  
Etre aidé pour connaître et défendre ses **DROITS** - Etre **INFORMÉ** régulièrement  
Décider **ENSEMBLE**, rompre l'isolement - Effectuer un geste **SOLIDAIRE**

<http://www.snepfsu.net/syndic/index.php>